

Procès-verbal

Conseil d'Administration du 27 mars 2014

Soumis au vote du Conseil d'administration du
05 juin 2014

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 27 mars 2014 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Camille BAULANT	Présente
Matthieu BILLIARD	Présent puis procuration à M. SAINT-ANDRÉ
Christophe BOUJON	Présent
Jacques-Antoine CESBRON	Excusé
Hervé CHRISTOFOL	Présent
Florence DABIN (Suppléant : Grégory BLANC)	Excusée
Yves DENECHERE	Présent
Chloé DUCHENE (Suppléant : Jérémie QUILLERE)	Présente
Sylvie DURAND	Présente
Alain FOURCADE	Procuration à M. ROBLEDO
Pierre FRERE	Présent puis procuration à Mme SAMIER DEBSKI
Julie GASTINEAU (Suppléant : Pierre Emmanuel MOREL)	Présente
Patrick HAMARD	Présent puis procuration à Mme DURAND
Thibault HOUSSAY (Suppléant : Marie GUIGNON)	Présent
Dominique JONCHERAY	Présent
Inès LEBECHNECH (Suppléant : Julien RAVENEAU)	Présent
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANCOIS	Présente puis procuration à Mme LE RAY-RICHOMME
Elisabeth MATHIEU	Procuration à M. DENECHERE
Alain MOREL	Présent
Daniel RAOUL (Suppléant : Abdel-Rahmène AZZOUZI)	Présent
Aurélien OTON (Suppléant : Isaline DEMANGEL)	Présent
Sylvain PEZERIL	Procuration à M. JONCHERAY
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Présente puis procuration à M. CHRISTOFOL
Sophie SARAMITO (Suppléant : Frédéric BEATSE)	Excusée
Patrick SAULNIER	Présent
Jean-Luc SINGUIN	Présent
Chantal PICHOT-THOMAZEAU	Procuration à Mme DUCHENE

26 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 21 membres présents, 5 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Thierry FURET - Représentant du Recteur
Olivier TACHEAU - Directeur général des services
Janic DIRIDOLLOU – Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

Catherine BERNARD	Jean-Luc COURTHAUDON	Isabelle RICHARD
John WEBB	Michèle FAVREAU	Daniel SCHAUB
Didier LE GALL	Marc BOURCERIE	Nathalie CLOT
Olivier DUVAL		

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

Informations	4
Chargée de mission auprès du VPE.....	4
Accueil des membres du CA nouvellement élus	4
Communauté d'universités et d'établissements (COMUE).....	4
1. Bilan à mi-mandat de l'équipe présidentielle.....	6
2. Prospective et Moyens.....	7
2.1. Exécution budgétaire 2013 et analyse budgétaire	7
2.2. Compte financier 2013 et ses annexes	9
2.3. Rapport du commissaire aux comptes	11
2.4. Présentation de l'état du plan pluriannuel d'investissement et de l'état des conventions recherche au 31/12/2013.....	11
2.5. DBM n° 1.....	11
2.6. Listes des marchés publics conclus en 2013	11
2.7. Demande d'adhésion à l'AMUE	11
2.8. Projet immobilier 2015-2020	11
3. Recherche.....	12
3.1. Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) : choix de l'instance nationale et barème	12
4. Affaires générales et statutaires	12
4.1. Elections aux commissions et conseil de gestion des services communs de l'université	12
5. Ressources humaines.....	14
5.1. Bilan social 2012.....	14
5.2. Communication du bilan annuel de la situation générale de la santé la sécurité et des conditions de travail et présentation du programme annuel de prévention 2014 de l'Université d'Angers	14
6. Enseignements et vie étudiante.....	14
6.1. Accord cadre entre l'Université d'Angers et l'ESA	14
6.2. Création du DU "Exploitation opérationnelle d'un camping".....	14
6.3. Création du DU " Compétences en Anglais"	15
6.4. Création du DU " Sécurité routière".....	15
6.5. Création du DU "Handicap : participations et compensations"	15
6.6. Transfert géographique du département Génie Mécanique et Productique de l'IUT	15
7. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA.....	15
8. Procès-verbaux des CA du 5 décembre 2013 et du 16 janvier 2014	16

◆ **Annexes : dossiers de séance approuvés par les administrateurs**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30.

Informations

Chargée de mission auprès du VPE

M. SAINT-ANDRÉ annonce la nomination de Chloé DUCHENE au poste de chargée de mission auprès de la vice-présidente étudiants Maurine PÉRON, nouvellement élue.

Mme DUCHENE est en 3ème année de lettres modernes à l'UFR Lettres, langues et sciences humaines.

Accueil des membres du CA nouvellement élus

M. SAINT-ANDRÉ souhaite la bienvenue aux nouveaux élus étudiants et leur demande de se présenter.

Thibault HOUSSAY est étudiant en 3ème année de mathématiques appliquées à l'UCO.

Julie GASTINEAU est en 3ème année de médecine à l'UFR Médecine.

Inès LEBECHNECH est en M1 droit des affaires à l'UFR Droit, économie et gestion.

Aurélien OTON est en M1 stratégie économique à l'UFR Droit, économie et gestion.

Chloé DUCHENE est en 3ème année de lettres modernes à l'UFR Lettres, langues et sciences humaines.

Communauté d'universités et d'établissements (COMUE)

M. SAINT-ANDRÉ présente la position du ministère sur plusieurs éléments induits par la mise en place des COMUE (courrier du 13 mars de S. Bonnafous DGESIP et de R. Genet DGRI adressé aux Présidents des regroupements territoriaux aux Présidents d'établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche des vagues A, B et B' et aux Présidents des organismes de recherche).

Aux termes de la loi, d'ici l'été 2014, le Ministère demande que les sites aient déterminé :

- le mode de regroupement choisi
- les compétences transférées ou mises en commun

Ces éléments seront l'objet des statuts ou de la convention d'association devant être soumis aux services du Ministère.

M. SAINT-ANDRÉ explique qu'un délai a été accordé par rapport au calendrier prévu par la loi.

Le dialogue contractuel avec le Ministère prendra la forme d'un seul contrat pluriannuel de site avec un volet commun (projet stratégique partagé mis en œuvre sur 5 ans) et des volets spécifiques à chacun des établissements d'enseignement supérieur du regroupement.

Les organismes de recherche auront également un contrat d'objectifs qui devra converger avec la stratégie nationale de recherche et devra prévoir leur contribution aux sites en construction (leur implication dans les stratégies de sites). Il s'agit d'un atout majeur et d'une plus value, d'autant que le CNRS envisage d'être membre fondateur de la COMUE Université Bretagne Loire (UBL).

Le Ministère précise que le site doit rassembler toutes les dynamiques existantes (au-delà des précédents dispositifs IDEX LABEX EQUIPEX...). Le contrat pluriannuel doit jouer un rôle central et moteur. Des emplois nouveaux seront attribués sur 3 ans pour accompagner la politique nationale de sites.

M. SAINT-ANDRÉ précise que pour recevoir des emplois, la COMUE, qui a le statut d'un EPSCP, doit être aux responsabilités et compétences élargies. Or cet élément n'est pas prévu dans la loi. Cette interrogation a été transmise au Ministère et reste à ce jour sans réponse.

Le président explique qu'il va falloir anticiper le volet commun du futur contrat pour pouvoir bénéficier de ces emplois nouveaux. Ces derniers devront être présentés dans le projet stratégique, les statuts ou les conventions.

Le projet stratégique de site est un préalable au contrat de site. Le Ministère indique qu'il doit porter sur la formation, la recherche et l'innovation. Il doit préciser les modalités de coordination de l'offre de formation, de la stratégie de recherche et de transfert.

Les politiques publiques portées en commun doivent être précisées. Elles doivent concerner la délivrance du doctorat, la rénovation pédagogique dont le numérique, l'entrepreneuriat, la formation tout au long de la vie, l'articulation avec les SATT, IRT ou ITE et le partenariat avec les acteurs socio-économiques.

A partir du projet de site, le Ministère demande de proposer la trajectoire scientifique du regroupement sur les années 2015-2019, des jalons stratégiques qui permettront un suivi conjoint avec celui-ci.

L'université devra fournir pour la fin juillet 2014 au plus tard une première version du projet stratégique de site avec sa trajectoire opérationnelle à 5 ans. Ce document sera la base du dialogue avec le Ministère et sera le cœur du futur contrat de site. Il devra préciser les modalités de concertation qui ont présidé à l'élaboration des documents. Le conseil d'administration de l'établissement en charge de la coordination du regroupement devra adopter le projet et la trajectoire opérationnelle (pas d'exigence d'adoption par les CA de tous les établissements).

M. SAINT-ANDRÉ indique que l'adoption par le CA de l'établissement en charge de la coordination de la COMUE UBL pose problème car il n'existe pas encore. Il précise que ce document sera soumis à l'adoption du CA de l'Université d'Angers.

Le Ministère indique un calendrier prévisionnel du dialogue contractuel pour la vague A (2011-2015) et les vagues B/B' (2012-2016/2017). Ce dialogue contractuel doit être anticipé dès 2014 pour permettre l'attribution des emplois pour 2015, 2016, 2017. Le ministère attend pour fin Juin 2014 la première version du projet stratégique de site accompagné de sa trajectoire à 5 ans. De juillet à septembre 2014, le Ministère analysera le projet et une phase d'échanges entre MESR et chaque site sur les étapes de mise en œuvre du projet sera engagée.

M. SAINT-ANDRÉ précise que les universités ont négocié un aménagement de calendrier. En effet, le document stratégique est à adresser au MESR pour octobre 2014 et le projet de statuts pour janvier 2015 (Validation des statuts par les membres au printemps 2015). Les élections devront être organisées en automne 2015 pour une mise en place de la gouvernance de la CUE en janvier 2016.

A partir d'octobre 2014, le Ministère attribuerait aux sites un droit de tirage sur la fraction des 3000 emplois nouveaux destinés à accompagner la politique de site pour 2015, 2016 et 2017 en fonction de la qualité de leur projet stratégique partagé et des compétences transférées ou mises en commun.

Concernant les projets d'Initiative d'excellence (I dex), le ministère rappelle qu'ils doivent être portés par les COMUE. Chaque projet doit répondre à un double objectif :

- développement ciblé des projets construits autour de thématiques de niveau international
- soutien et consolidation de recherches de seconde génération

L'I dex porté par l'UBL est structuré autour des axes Numérique, Mer, Santé et Matériaux (ceux du PIA 1). Un axe est toujours à l'étude. Il s'agit de l'agro-végétal.

M. SAINT-ANDRÉ estime que l'I dex représente une opportunité majeure pour les établissements du Grand Ouest et l'Université d'Angers. Il indique qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours de recrutement.

M. HAMARD demande un éclaircissement sur la position de la Région Bretagne concernant le projet d'UBL. Il indique que la Région Bretagne a exprimé de fortes réserves quant à la création d'une COMUE interrégionale.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que la politique des universités n'est pas décidée par les politiques régionaux. Par ailleurs, la position de ces politiques a évolué. Ils considèrent que le calendrier renégocié donne le temps nécessaire pour monter un projet d'une totale pertinence.

Mme DUCHENE demande comment sera répartie la subvention entre les établissements si l'I dex porté par l'UBL est retenu.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que l'appel à projet n'est pas encore paru. Si un parallèle est fait avec le PIA 1, les subventions étaient versées par projet et à l'époque l'Université d'Angers n'était porteuse d'aucun projet. M. SAINT-ANDRÉ explique qu'une fois sélectionné, l'établissement gestionnaire du projet perçoit la subvention et la répartit entre les équipes de recherche participant au projet.

M. DENECHERE présente un scénario envisagé pour l'organisation des écoles doctorales qui reviendrait à créer une école SHS à plus de 2000 doctorants. Il considère que ce scénario est peu satisfaisant. Il demande si, d'une manière générale, une limite a été fixée dans le fonctionnement de la COMUE au-delà de laquelle l'échelle ne sera pas tolérable en termes d'efficacité et de fonctionnement.

Il craint que des collegia se créent en fonction des thématiques de l'Idex et que tout le reste soit regroupé au sein d'une structure sans logique particulière.

M. SAINT-ANDRÉ précise que le travail porte aujourd'hui sur les pré-requis pour être membre de la communauté. Ensuite, des groupes de travail ont été mis en place. Au regard des enjeux majeurs pour la future COMUE, un groupe de travail a été missionné sur la formation doctorale. Les scénarios proposés par ce groupe de travail seront étudiés en comité de coordination et en comité de pilotage.

Mme DUCHENE demande si des élus étudiants peuvent participer aux groupes de travail Formation pour la mise en place de la COMUE.

M. SAINT-ANDRÉ propose de prendre contact avec M. PELTIER, responsable de ce groupe de travail.

1. Bilan à mi-mandat de l'équipe présidentielle

M. SAINT-ANDRÉ présente le bilan à la communauté universitaire. Ce bilan d'activités est l'occasion pour le président de saluer l'important travail réalisé par les composantes de l'université, l'ensemble des directions et services, par les équipes pédagogiques et les laboratoires de recherche qui tous à leur niveau ont contribué à faire avancer l'Université d'Angers.

Le premier objectif en matière de gestion financière et de pilotage a été le retour à l'équilibre. Cet objectif est largement atteint. Les contrats d'objectifs et de moyens avec les composantes et services ont été mis en place dès 2013. La restructuration des services centraux est effective. Désormais, l'agence comptable est distincte de la direction des affaires financières.

En ce qui concerne la gestion et la valorisation humaine, une vice-présidence déléguée aux personnels enseignants-chercheurs et enseignants a été créée. Un dialogue social de qualité a été restauré grâce à l'implication de tous.

Concernant la Recherche, l'enjeu est la place et la force de la recherche pour préparer l'entrée de l'Université d'Angers dans la communauté scientifique internationale. Cela passe par des partenariats avec les collectivités locales en particulier sur la structuration Recherche Formation Innovation (RFI). Cela passe aussi par la mise en place d'un comité d'orientation stratégique.

L'aspect Valorisation a été impacté par la mise en place de la SATT au 1er janvier 2013.

Plusieurs projets liés à la Formation et la valorisation pédagogique, ont déjà abouti ou sont en cours de finalisation. M. SAINT-ANDRÉ cite les écoles d'été et le projet plurisantalé.

Les objectifs atteints relatifs à la vie étudiante concernent notamment la rénovation du fonctionnement du FSDIE et le projet "Lieu de vie campus" sur Belle Beille, projet de l'ancienne vice-présidence accompagnée par la ville et l'université.

La Culture a fait l'objet d'un moratoire afin de redéfinir la politique culturelle de l'université. Après l'expérience d'une première fête de la rentrée, l'université a soutenu le projet de Campus Day porté par le vice-président étudiant marquant le lancement de l'année universitaire. La mise en place de la carte culture donnant accès à une offre culturelle riche et variée est également à noter.

En ce qui concerne l'International, beaucoup de choses ont été accomplies. M. SAINT-ANDRÉ cite le guichet international.

Le Développement numérique a été marqué par l'accompagnement à la pédagogie numérique.

M. JONCHERAY souligne que le rapport ne présente qu'une partie de l'insertion professionnelle de l'étudiant. Il estime que l'Université d'Angers s'intéresse à l'insertion professionnelle de l'étudiant dès son entrée à l'université. Par ailleurs, il souhaiterait davantage d'informations sur ce qu'on entend par "gestion déconcentrée" dans les composantes des relations avec le monde professionnel.

M. SAINT-ANDRÉ explique que l'index rouge signifie que ce projet n'a pas abouti. Une réflexion est en cours sur la structuration du BAIP.

M. ROBLEDO ajoute que les composantes entretiennent des relations avec le monde professionnel par le biais notamment des conseils de perfectionnement, des salons professionnels....

Le bilan à mi-mandat de l'équipe présidentielle est approuvé à l'unanimité avec 26 voix pour.

2. Prospective et Moyens

2.1. Exécution budgétaire 2013 et analyse budgétaire

M. ROBLEDO explique que l'exercice budgétaire 2013 se solde avec un résultat positif qui s'explique par deux points :

- une augmentation des ressources (dotation Etat liée aux 35 postes + augmentation des ressources propres)
- une maîtrise des dépenses obtenue par la mobilisation de l'ensemble de la communauté.

Ce résultat autorise l'université à avoir une politique d'investissement beaucoup plus importante.

M. JEMAIN présente le compte de résultat et le tableau de financement de l'université.

Compte de résultat :

DEPENSES	Exécuté 2012	BI 2013	Exécuté 2013	BI 2014
Personnel	105 191 206	108 067 093	107 363 319	109 085 605
Fonctionnement autre que les charges de personnel (dont dotation aux amortissements sur ressources propres = 1)	28 386 994	31 797 513	27 503 961	32 726 314
TOTAL DES DEPENSES (1)	133 578 200	139 864 606	134 867 280	141 811 919
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	135 615		1 864 741	380 362
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	133 713 815		136 732 021	142 192 281

Un résultat meilleur que prévu (+ 1864 741€) et une augmentation très mesurée des dépenses (+ 1% entre 2012/2013)

RECETTES	Exécuté 2012	BI 2013	Exécuté 2013	BI 2014
Subventions d'exploitation	116 707 054	121 103 781	117 946 556	123 235 921
Autres ressources (dont neutralisation des amortissements et quote part des subventions d'investissements)	17 006 761	17 126 420	18 785 465	18 956 360
TOTAL DES RECETTES (2)	133 713 815	138 230 201	136 732 021	142 192 281
Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		1 634 405		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	133 713 815	138 230 201	136 732 021	142 192 281

Une augmentation des recettes +2.2% entre 2012/2013

Tableau de financement :

EMPLOIS	Exécuté 2012	BI 2013	Exécuté 2013	BI 2014
Insuffisance d'autofinancement				
Investissement	4 962 413	4 463 016	5 338 058	5 870 409,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	4 962 413	4 463 016	5 338 058	5 870 409,00
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)	115 742	2 337 019	1 461 977	

Des investissements en hausse + 375 645€
par rapport à 2012 (+ 7.6%)

RESSOURCES	Exécuté 2012	BI 2013	Exécuté 2013	BI 2014
Capacité d'autofinancement	2 568 172	256 595	3 621 872	2 129 858
Subventions d'investissement	2 509 983	3 650 000	3 178 163	3 416 600
Autres ressources				
TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 078 155	3 906 595	6 800 035	5 546 458
PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6) - (5)		556 421		323 951,00

Des ressources en augmentation dopées par la
CAF et un accroissement des subventions
+ 668 180€(+26.6%)

M. JEMAIN explique que la différence entre le prévisionnel et le réalisé est importante. Un travail est à effectuer sur la cartographie des recettes et un effort majeur de l'université est à engager pour 2014 pour le passage à la GBCP (gestion budgétaire et comptable publique). Une étude identique pour les dépenses est également à réaliser, avec des ajustements à prévoir en cours de gestion.

Le résultat 2013 de 1 864 k€ permet à l'UA d'avoir une CAF conséquente et de reconstituer son fonds de roulement (+11.9%).

La masse salariale reste la principale dépense de l'université avec 81,7% des dépenses hors amortissements.

M. CHRISTOFOL rappelle les efforts drastiques des composantes et des personnels ayant abouti au retour à l'équilibre. L'augmentation de la masse salariale étant due à l'augmentation des charges, il demande quels seront les montants reversés par le Ministère en compensation ? Il souhaite mettre en évidence l'effort des personnels. Il explique par exemple que les enseignants-chercheurs de l'ISTIA sont passés au cours d'1H20. Ce système permet d'augmenter l'occupation des salles et a un intérêt pédagogique par rapport à l'attention des étudiants. Cela étant dit, il augmente mécaniquement de 12% la charge de service des enseignants chercheurs. En effet, le temps de charge de l'enseignant comptabilisé pour deux cours est de 2H40 (les temps de pause ont été supprimés). Concernant les personnels BIATSS, il rappelle qu'il existe encore des contrats à 70% pour les catégories C qui, de fait, sont payés moins de 900 euros nets par mois. Il demande si la légalité est la seule raison d'entretenir des travailleurs pauvres. Bien sûr ces résultats financiers sont importants mais il ne faut pas oublier la pression importante subie par les personnels.

M. SAINT-ANDRÉ indique que le Ministère s'est engagé à compenser à l'euro près l'évolution du CAS pensions. Dans les faits, l'université a un désaccord avec le Ministère sur les sommes compensées.

M. SAINT-ANDRÉ remercie à nouveau la communauté pour les efforts qu'elle a fourni et qui ont permis le retour à l'équilibre. Grâce à cela, l'université a pu doubler le nombre de contrats doctoraux, mener une politique sociale avec l'évolution des primes et reconstituer une partie de la capacité d'investissement de l'université.

M. MOREL demande pourquoi le taux d'exécution budgétaire en recherche est si faible.

M. ROBLEDO explique que le budget recherche est réalisé à partir de prévisions de recettes liées à des conventions de recherche qui sont parfois encore en cours de négociation. Certaines de ces conventions peuvent ne pas aboutir et génèrent ainsi un décalage entre le prévisionnel et le réalisé. Par ailleurs, certaines conventions ont une exécution pluriannuelle.

Mme DUCHENE rappelle le déficit de postes que connaît l'université et qui ne sera pas comblé par la dotation ministérielle.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que l'équilibre budgétaire n'est pas dû à des économies au sens strict. Il s'explique par une augmentation des recettes liée à la dotation ministérielle et à une optimisation de la gestion des ressources. Globalement, cela se traduit par une augmentation du nombre de postes. Il estime également que les moyens consacrés par l'Etat à l'enseignement supérieur universitaire sont insuffisants.

2.2. Compte financier 2013 et ses annexes

Mme DIRIDOLLOU présente le compte financier 2013 et ses annexes.

L'Université d'Angers présente pour l'exercice 2013 un résultat positif de 1 865 k€ qui se décompose comme suit :

- un excédent de 2 479 k€ sur l'UA
- un déficit de 614 k€ sur le SAIC.

Les produits continuent de progresser en 2013 (+ 2,3 %) mais à un rythme moins soutenu qu'en 2012 (+4.2 %) et 2011 (+ 3%). Ils s'élèvent à 136 732 k€ (+ 3 018 k€). Comme en 2012, l'augmentation provient pour une large part de la croissance des recettes de subvention et en particulier des subventions d'Etat. Le montant des subventions des collectivités locales diminue de manière significative en 2013 (- 36,3 %). La baisse a concerné en particulier les financements des doctorants et post doctorants.

Le total des dépenses de fonctionnement atteint 134 867 k€ en 2013, soit une progression annuelle de 1% (+ 1 288 k€) contre 1,5 % en 2012 et 5,3 % en 2011.

Les charges de personnel (y compris le personnel extérieur) s'élèvent en 2013 à 107 568 k€ contre 105 334 k€ en 2012 soit un surplus de dépense de 2 234 k€ (+ 2,1 %). Comme en 2012, c'est la croissance des charges sociales (+ 6,4 %) qui explique l'augmentation globale des dépenses de masse salariale en 2013. Leur part dans le total des dépenses de masse salariale s'accroît, passant de 37,8 % en 2011 à 40,4 % en 2013, pour s'établir à 43 412 k€ (+ 2 606 k€ par rapport à 2012).

Le montant des achats a diminué globalement de 212 k€ en 2013, confirmant l'évolution observée en 2012 (- 16,3 %) mais selon un rythme moins soutenu (- 4,4 % en 2013). La baisse a concerné en particuliers les dépenses de fluides et les fournitures et matériels d'enseignement qui représentent près des trois quarts du montant total des achats. A l'inverse, les achats de fournitures d'entretien et de petits équipements (20 % du total) ont augmenté. Concernant les autres postes d'achat, les diminutions les plus significatives ont concerné les acquisitions de fournitures administratives (- 33,9 % soit - 85 k€) et de matériels pédagogiques (- 5,2 % soit - 58 k€).

La CAF s'établit à fin 2013 à 3 622 k€, soit une augmentation de 1 054 k€ (+ 41 %) par rapport à 2012.

Le dynamisme confirmé des ressources réelles de l'université a contribué à l'appréciation de l'autofinancement en 2013 malgré une accélération des dépenses réelles (+ 1,24 %) et en particulier des dépenses de personnel y compris le personnel extérieur (+ 2, 1 %).

Au 31/12/2013, le fonds de roulement représente 37,6 jours de dépenses globales contre 34 jours en 2012, niveau à hauteur du ratio prudentiel de 30 jours. Par comparaison, le ratio moyen 2012 des universités pluridisciplinaires avec santé s'établissait à 76 jours de dépenses.

L'équilibre demeure cependant fragile, le niveau des dépenses de personnel, malgré une progression ralentie en 2013, continuant de peser lourdement sur les comptes de l'université. Les efforts de maîtrise en ce domaine doivent être poursuivis (offre de formation, mutualisation de cours ...).

La part des ressources propres dans le montant total des produits bien qu'en progression demeure faible et en dessous du niveau moyen enregistré par les universités pluridisciplinaires de Santé. L'université doit s'attacher à diversifier ses ressources, la loi relative aux libertés et responsabilités offre la possibilité aux universités de se doter d'outils nouveaux répondant à cet objectif.

Des instruments de pilotage ont été développés, notamment en matière de suivi des charges d'enseignement offrant une plus grande visibilité sur la prévision et l'exécution des heures complémentaires d'enseignement.

D'autres restent à concevoir, en particulier dans le domaine budgétaire et financier. Ce chantier prioritaire pose cependant la question de l'organisation de l'information financière au sein de l'université en amont de celle véhiculée dans le système d'information. Un travail de cartographie des dépenses et des recettes de l'université sera mené en 2014 visant à améliorer la connaissance des flux dans la perspective notamment de la mise en application en 2016 du nouveau cadre budgétaire fixé par le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

M. BOUJON s'interroge sur la quasi-disparition des subventions des autres collectivités publiques et du département. Le rapport financier de l'agent comptable souligne la diminution des subventions des collectivités de -36% du fait de la non reconduction de la convention triennale de soutien du Département à la recherche sur le végétal.

Mme DIRIDOLLOU confirme que la convention relative à l'aide à la recherche sur le végétal par le département n'a pas été reconduite en 2013.

M. SAINT-ANDRÉ précise que le Conseil général du Maine-et-Loire a décidé, compte tenu de sa situation financière, d'arrêter toute subvention de fonctionnement pour l'Université d'Angers. Il accompagne l'université uniquement par des subventions d'investissement qui correspondent à sa part dans le CPER.

M. JONCHERAY demande si, malgré la restriction des heures complémentaires (-12000 HC par rapport à 2012) qui a en partie permis le retour à l'équilibre budgétaire, l'université a pu respecter les habilitations accordées par le ministère.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que le fait qu'une formation soit habilitée signifie qu'elle est pédagogiquement satisfaisante au regard du Ministère, cela ne veut pas dire qu'elle est soutenable financièrement par l'université. C'est bien un des enjeux des responsabilités et compétences élargies que d'avoir une adéquation entre l'offre de formation telle qu'elle est mise en œuvre, pas forcément telle qu'elle est habilitée, et la capacité de l'université à le faire. C'est cela qui a conduit, après discussion avec les directeurs de composantes à la rentrée 2012, à ne pas ouvrir certaines formations, à réfléchir à l'organisation de certains parcours, à faire évoluer le nombre de certains groupes de TD. Tout ces éléments font partie du plan d'économie approuvé en CA qui a permis de rétablir la situation au prix d'un certain nombre d'efforts.

M. MOREL demande des précisions sur l'imputation des charges de l'IRIS sur le SAIC.

Mme DIRIDOLLOU indique que ce point est en cours d'étude. Toutes les universités n'ont pas de SAIC. Visiblement, il n'y a pas d'obligation à imputer dans un budget annexe particulier tout ce qui est marchand ou qui pourrait être soumis à l'impôt sur les sociétés ou soumis à la TVA, dans la mesure où l'université est dotée d'un système d'information qui permet de bien différencier les différents régimes fiscaux.

M. SAINT-ANDRÉ confirme que quelques vérifications sur la partie fiscale restent à faire. Le comité de direction considère que le SAIC n'a plus d'utilité en terme de fonctionnement compte tenu de l'évolution de la structuration de la valorisation. Sur le plan comptable, il est plus compliqué de le supprimer purement et simplement. Après ces vérifications fiscales, le conseil d'administration sera consulté sur une évolution de la structuration du SAIC et de sa partie budget annexe.

M. BOUJON s'étonne de la faible augmentation du nombre des boursiers par rapport à la forte augmentation du nombre d'étudiants inscrits à l'université (graphique page 11).

M. SAINT-ANDRÉ indique que ce point sera vérifié.

M. ROBLEDO présente le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2013. Ce document traduit l'activité et la performance de l'université. L'analyse des indicateurs définis dans le contrat quinquennal de l'université confirme que les cibles sont atteintes ou en voie de l'être. Cela étant précisé, deux indicateurs sont encore à améliorer. Les taux de réponses aux enquêtes sur l'évaluation des enseignements en Licence et en Master sont en diminution. M. ROBLEDO indique que le suivi de la qualité des formations sera pris en compte dans la future campagne d'accréditation des formations. Le comité de suivi Licence se réunira

prochainement pour travailler sur l'amélioration de ce dispositif.

2.3. [Rapport du commissaire aux comptes](#)

M. GRIGNON, commissaire aux comptes, certifie les comptes de l'université sans aucune réserve.

Le quorum étant atteint (21 membres présents) et après lecture du rapport du commissaire aux comptes,

Le compte financier 2013 est approuvé avec 22 voix pour et 4 abstentions.

Les annexes du compte financier 2013 (dont le rapport annuel d'activité) sont approuvées. à la majorité avec 23 voix pour et 3 abstentions.

Pour l'université, l'affectation en réserves pour un montant de 2 479 004,57 € est approuvée à la majorité avec 24 voix pour et 2 abstentions. Pour le SAIC, l'affectation au compte de report à nouveau débiteur pour 614 262,84 € est approuvée à la majorité avec 24 voix pour et 2 abstentions.

2.4. [Présentation de l'état du plan pluriannuel d'investissement et de l'état des conventions recherche au 31/12/2013](#)

M. ROBLEDO présente le plan pluriannuel d'investissement et l'état des conventions recherche au 31/12/2013.

2.5. [DBM n° 1](#)

M. ROBLEDO présente la DBM n°1.

			Emploi des crédits		
Affectation	Origine des fonds	Montant	Fonctionnement	Personnel	Investissement
UFR et Instituts	FDR	116 905			116 905
DPI	FDR	84 000			84 000
S/T Prélèvt FDR		200 905	0	0	200 905
DDN	Ressources propres	11 389	11 389		
S/T ressources nouvelles		11 389	11 389	0	0
TOTAL DBM		212 294	11 389	0	200 905

FDR : Fonds de roulement

La DBM n° 1 de 212 294 € est approuvée à l'unanimité avec 26 voix pour.

2.6. [Listes des marchés publics conclus en 2013](#)

Les listes des marchés publics conclus en 2013 sont approuvées à l'unanimité avec 26 voix pour.

2.7. [Demande d'adhésion à l'AMUE](#)

La demande d'adhésion 2014 à l'AMUE de 21 873,60 € est approuvée à l'unanimité avec 26 voix pour.

2.8. [Projet immobilier 2015-2020](#)

M. SAINT-ANDRÉ présente le projet immobilier 2015-2020. Il comprend 4 axes de développement :

- Campus durable : 54.1 M€
- Campus numérique : 3 M€

- Campus compétitif : 15.035 M€
- Campus attractif : 27 M€

L'objectif est un schéma sans augmentation des surfaces mais avec une réduction de l'empreinte énergétique de l'université.

M. SAINT-ANDRÉ précise, qu'à la demande de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé, le projet de construction d'un bâtiment près de l'UFR Médecine pour accueillir la Pharmacie a été abandonné. Il rappelle que ce projet figurait déjà dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) voté en CA en 2011.

M. SAULNIER indique qu'un travail d'adéquation entre le projet pédagogique du Département pharmacie et ses besoins en locaux a été réalisé. Ce travail sera remis pour le prochain contrat d'objectifs et de moyens.

M. SAINT-ANDRÉ constate un décalage dans le calendrier et estime que ce travail ne pourra être intégré au projet immobilier. Il rappelle que ce projet a été approuvé en CA en 2011, en 2012 et en octobre 2013 et ce n'est qu'en mars 2014 que l'UFR a exprimé son désaccord alors que la négociation pour le prochain CPER avait débuté.

Mme LE RAY-RICHOMME signale une erreur dans la partie relative à Vectoris (suppression de "deux phases").

Le projet immobilier 2015-2020 est approuvé à l'unanimité avec 26 voix pour.

3. Recherche

3.1. Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) : choix de l'instance nationale et barème

La PEDR peut être demandée par les enseignants-chercheurs et chercheurs. Selon le choix des établissements, l'expertise des dossiers est confiée à l'instance nationale d'évaluation (CNU, CNU santé ou CNAP) ou à des enseignants-chercheurs extérieurs à l'établissement. Cette prime peut être accordée au regard des publications et productions scientifiques, de l'encadrement doctoral et scientifique, de la diffusion des travaux et des responsabilités scientifiques.

M. SAINT-ANDRÉ propose que les demandes soient expertisées par l'instance nationale.

Le choix du recours à l'instance nationale pour l'examen des candidatures à la PEDR est approuvé à l'unanimité avec 26 voix pour.

Le président présente le barème et le montant des Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche

- Professeurs retenus avec la note globale A : 6 700€/an
- MCF retenus avec la note globale A: 5 000€/an
- Professeurs retenus avec la note globale B : 5 000€/an
- MCF retenus avec la note globale B : 3 500€/an

M. BOUJON estime que différencier deux niveaux de recherche au sein d'un même corps ne se justifie pas.

Le barème et le montant des primes d'encadrement doctoral et de recherche sont approuvés à la majorité avec 20 voix pour, 1 contre et 5 abstentions.

4. Affaires générales et statutaires

4.1. Elections aux commissions et conseil de gestion des services communs de l'université

Commissions de l'université prévues dans les statuts :	Candidats	Résultats
Commission des statuts :		
- 4 étudiants dont au moins 2 membres des conseils centraux	Gastineau Julie	Elue au 1 ^{er} tour avec 15 voix pour

	Guignon	Marie	
	Duchêne	Chloé	Elue au 1 ^{er} tour avec 15 voix pour
	Oton	Aurélien	Elu au 1 ^{er} tour avec 19 voix pour
	Lebechnech	Inès	Elue au 1 ^{er} tour avec 18 voix pour
	Piroux	Arthur	
Commission des relations internationales :			
- 1 étudiant	Demangel	Isaline	Elue au 1 ^{er} tour avec 15 voix pour
	Lecointre-Erickson	Danielle	
	Guignon	Marie	
Commission du patrimoine immobilier :			
- 2 étudiants	Blanchet	Simon	Elu au 1 ^{er} tour avec 19 voix pour
	Chas	Corentin	
	Morel	Pierre-Emmanuel	
	Piroux	Arthur	
	Bozzani	Léo	Elu au 2 ^{ème} tour avec 9 voix pour
Commission vie étudiante :			
- 1 étudiant	Duchêne	Chloé	
	Demangel	Isaline	Elue au 2 ^{ème} tour avec 12 voix pour
	Houssay	Thibault	
Comité électoral consultatif :			
- 1 étudiant	Blanchet	Simon	
	Oton	Aurélien	Elu au 2 ^{ème} tour avec 14 voix pour
	Gastineau	Julie	
	Bozzani	Léo	
Section disciplinaire à l'égard des usagers :			
- 5 étudiants titulaires et 5 étudiants suppléants : les élus titulaires et élus suppléants sont membres d'office = tirage au sort pour déterminer l'ordre dans lequel ils seront amenés à siéger	Demangel	Isaline	Titulaire rang 1
	Quilleré	Jérémy	Titulaire rang 2
	Duchêne	Chloé	Titulaire rang 3
	Oton	Aurélien	Titulaire rang 4
	Gastineau	Julie	Titulaire rang 5
	Houssay	Thibault	Suppléant rang 1
	Raveneau	Julien	Suppléant rang 2
	Guignon	Marie	Suppléant rang 3
	Morel	Pierre-Emmanuel	Suppléant rang 4
	Lebechnech	Inès	Suppléant rang 5

Ces décisions ont été adoptées à bulletins secret ou par tirage au sort.

Conseils de gestion de services communs de l'université	Candidats		Statuts (étudiants UA élus conseils centraux / étudiants UA non élus)
Conseil de la documentation (SCD/BU) :			
- 2 étudiants	Alenet	Wilhelmine	Elu
	Pellerin	Nicolas	Elu

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 26 voix pour.

5. Ressources humaines

5.1. Bilan social 2012

M. ROBLEDO rappelle que le bilan social a été présenté au dernier CA mais qu'il n'avait pas pu être soumis au vote.

Le bilan social 2012 est approuvé à l'unanimité avec 25 voix pour.

5.2. [Communication du bilan annuel de la situation générale de la santé la sécurité et des conditions de travail et présentation du programme annuel de prévention 2014 de l'Université d'Angers](#)

Le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail est établi notamment sur la base du bilan social 2012, du rapport annuel 2012/2013 du SUMPPS et du rapport d'activités du SHSE 2013. M. ROBLEDO présente les indicateurs liés aux accidents de travail et aux maladies professionnelles. Il présente les moyens de la prévention présents à l'université.

M. ROBLEDO présente le programme annuel de prévention 2014 de l'université qui s'organise autour de 8 axes :

- Mettre en place une structure de prévention efficace
- Faire progresser la démarche globale de prévention
- Mettre en place les outils permettant le suivi de la politique de prévention.
- Améliorer le dialogue social par la consultation du CHSCT
- Informer et former les agents à la prévention
- Promouvoir la santé et l'accessibilité
- Se préparer aux situations d'urgence
- Respecter l'environnement

M. CHRISTOFOL regrette le manque d'indicateurs sur les risques psycho-sociaux à l'université.

M. ROBLEDO explique que ce travail est en cours. Un groupe de travail issu du CT et CHSCT est chargé de réfléchir aux différents dispositifs que l'université pourra déployer pour prévenir les RPS. A ce titre deux chantiers sont en œuvre dont un concerne le choix des indicateurs de suivi et de mesure des RPS ..

6. Enseignements et vie étudiante

6.1. [Accord cadre entre l'Université d'Angers et l'ESA](#)

L'objectif est de préciser les modalités de mise en œuvre et les dispositions financières relatives aux licences professionnelles habilitées pour la période 2012-2016 à l'Université d'Angers en partenariat avec Le Groupe ESA (Ecole supérieure d'agriculture).

L'accord cadre entre l'Université d'Angers et l'ESA est approuvé sous réserve d'ajouter la mention "dont au moins un représentant des usagers au conseil de perfectionnement et au comité de pilotage pédagogique" à la majorité avec 23 voix pour et une abstention.

6.2. [Création du DU "Exploitation opérationnelle d'un camping"](#)

L'objectif de ce DU est d'améliorer les compétences des gestionnaires des établissements de taille petite

et moyenne dans les domaines identifiés par la profession et permettre la montée en compétences et la polyvalence des salariés permanents des campings. Les droits de DU s'élèvent à 2 610 € (Tarif non financé : 2 100 €)

La création du DU "Exploitation opérationnelle d'un camping" et ses tarifs sont approuvés à l'unanimité avec 24 voix pour.

6.3. Création du DU " Compétences en Anglais"

L'objectif de ce DU est de développer les connaissances linguistiques, pragmatiques et culturelles pour permettre aux stagiaires d'acquérir de l'aisance et de la fluidité dans les situations de la vie courante et professionnelle. Les droits de DU s'élèvent à 3 000 € (Tarif non financé : 1 500 €).

La création du DU " Compétences en Anglais" et ses tarifs sont approuvés à l'unanimité avec 24 voix pour.

6.4. Création du DU " Sécurité routière"

L'objectif de ce DU est de savoir situer la problématique de la sécurité routière dans la complexité du risque routier et d'être capable d'identifier les processus psychologiques en jeu dans les comportements routiers par la connaissance des différents modèles théoriques. Les droits de DU s'élèvent à 2 500€ (Tarif « non financé » : 1 250€).

La création du DU " Sécurité routière" et ses tarifs sont approuvés à l'unanimité avec 24 voix pour.

6.5. Création du DU "Handicap : participations et compensations"

L'objectif est d'apporter des données de cadrage permettant de positionner la question du handicap dans sa situation sociale fondamentale. Les droits de DU s'élèvent à 1 500 € (Tarif non financé : 750 €).

La création du DU "Handicap : participations et compensations" et ses tarifs sont approuvés à l'unanimité avec 24 voix pour.

6.6. Transfert géographique du département Génie Mécanique et Productique de l'IUT

M. SAINT-ANDRÉ présente le département Génie Mécanique et Productique (GMP) de l'IUT. Créé en 1995 et localisé actuellement sur le Campus de Cholet, ce département a une capacité de 144 étudiants (96 en DUT + 48 en LP). La particularité de cet enseignement impose un parc machine important en fabrication mécanique.

Le président explique que la relocalisation du département GMP sur Angers en partenariat avec l'ENSAM permettra la mutualisation des moyens humains, l'intégration d'un pôle mécanique angevin d'excellence, la synergie importante entre les équipes pédagogiques, la mutualisation des moyens technologiques, l'équipement commun de TP et le rééquipement de l'atelier. Les intérêts pour les étudiants sont multiples : attractivité du pôle universitaire angevin, poursuites des études longues facilitées, motivation accrue et recrutement facilité. Les étudiants seront inscrits à l'IUT et suivront les cours pratiques à l'ENSAM les deux premières années. La troisième année, l'année du Bachelor de l'ENSAM, les étudiants seront pris en charge par l'ENSAM.

M. SAINT-ANDRÉ propose aux administrateurs de s'exprimer sur le principe du transfert sous réserve d'un accord sur les conditions pédagogiques, techniques et financière avec l'ENSAM. Le projet global sera soumis au vote du CA au cours de l'année 2014-2015 pour une relocalisation en septembre 2015.

M. BOURCERIE précise que cette relocalisation permettra de réguler les flux d'entrée. Il explique que le recrutement est difficile et irrégulier.

Mme DUCHENE regrette que le manque de moyens de l'université conduise à relocaliser une formation sur Angers faute de pouvoir réhabiliter le parc des machines.

M. SAINT-ANDRÉ précise que cette relocalisation permet également de ne pas fermer ces formations à forts débouchés professionnels.

Le transfert géographique du département Génie Mécanique et Productique de l'IUT est approuvé à la majorité avec 23 voix pour et une abstention sous réserve d'un accord sur les conditions pédagogiques, techniques et financières de ce transfert avec l'ENSAM.

7. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

8. Procès-verbaux des CA du 5 décembre 2013 et du 16 janvier 2014

Les procès-verbaux des CA du 5 décembre 2013 et du 16 janvier 2014 sont approuvés à l'unanimité avec 21 voix pour. Trois membres n'ont pas souhaité prendre part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 19H20.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLEDO

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU